



— TERRE D'AVENIRS —

Conseil départemental de l'Education Nationale

20 septembre 2017

LES DOTATIONS AUX COLLEGES

Rappels sur les budgets des collèges et les dotations

BUDGET DU COLLEGE

Services généraux

Activité pédagogique
Administration et logistique
Vie de l'élève

Services spéciaux

Restauration et hébergement

- ✓ Dotation globale de fonctionnement (prévisionnelle et réelle) ± 7,5 M€
- ✓ Dotations complémentaires exceptionnelles
- ✓ ± 200 k€
- ✓ Dotation pour la location des équipements sportifs communaux et intercommunaux ± 2 M€
- ✓ Frais de transport des collégiens de 6^{ème} fréquentant les bassins nautiques ± 190 k€
- ✓ Prise en charge à hauteur de 75% du coût de la redevance spéciale pour l'enlèvement et le traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères ± 190 k€
- ✓ Dotations de participation aux frais de fonctionnement des SEGPA et collèges essonniers accueillant les 8 classes relais
- ✓ ± 70 k€

Les axes d'améliorations

- Permettre une meilleure visibilité et une réelle compréhension du système de dotations pour les collèges
- Atténuer l'écart entre les données de référence utilisées pour calculer les dotations et la réalité des besoins des collèges
- Adapter le système aux évolutions intervenues en matière de gestion (ex : mutualisation des fluides)
- Identifier le rôle des établissements et de la collectivité de rattachement (« Qui fait quoi »)

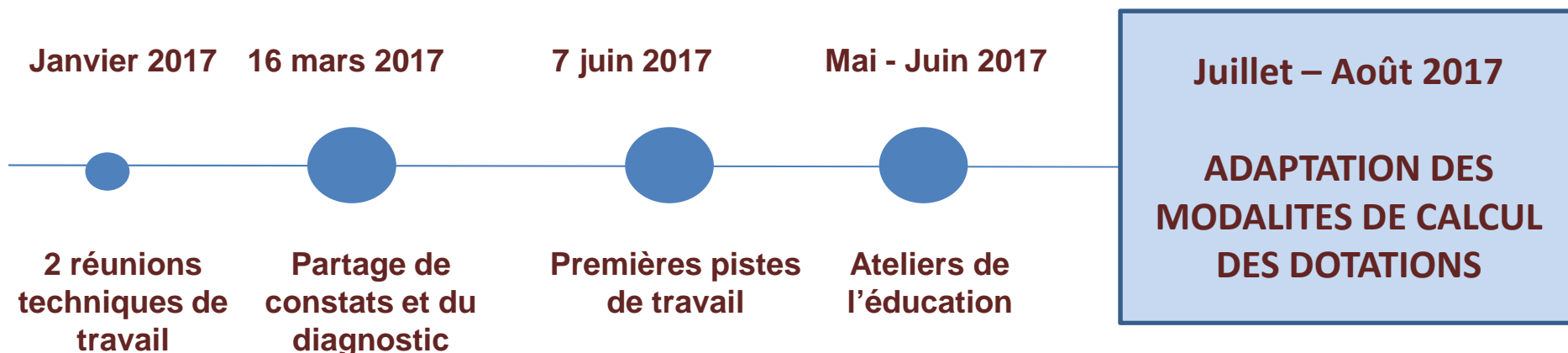
En 2017

- 11 collèges ont reçu une dotation plancher de 30000€ (écrêtement)
- 18 collèges n'ont pas fait l'objet d'écrêtement depuis 2 ans
- 33 collèges ont été écrêtés une fois en deux ans
- 49 collèges ont été écrêtés deux années de suite



— TERRE D'AVENIRS —

Des échanges réguliers avec les représentants de collèges



Accompagnement des collèges écrités



— TERRE D'AVENIRS —

Les évolutions proposées

- **Des évolutions issues d'un dialogue avec les collèges et leurs représentants (ateliers de l'éducation, groupe de travail avec les syndicats des équipes de direction)**
- **Objectif : commencer à faire évoluer les dotations dès 2018 (dotations votées fin 2017), tout en poursuivant le travail en 2018**
- **Prendre en compte les demandes des collèges, tout en garantissant l'équilibre budgétaire pour le Département**



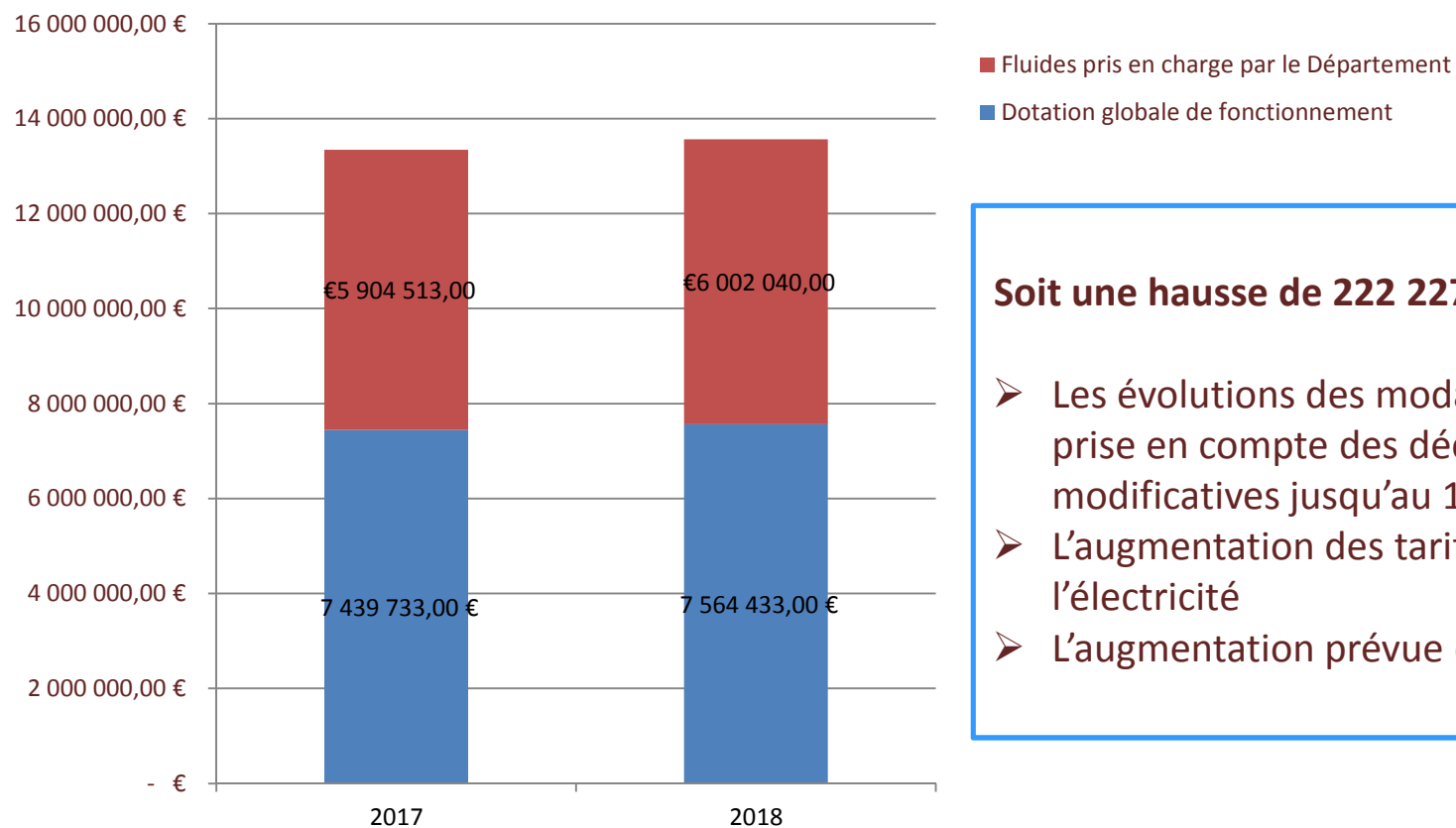
— TERRE D'AVENIRS —

Les évolutions proposées pour les dotations 2018

Evolutions souhaitées par les collèges	Evolutions proposées par le Département
<p>Prise en compte du fonds de roulement non plus au 31 décembre 2016 mais au 1^{er} juillet 2017 (=> prise en compte des demandes de modification budgétaire intervenues entre le 31 décembre 2016 et le 1^{er} juillet 2017)</p> <p>Le seuil d'écrêtement (auparavant 3/12^{ème}) passe à 2,5/12^{ème}</p>	<p>Augmentation de 2 points de la PFRS (*) qui passe de 24 à 26%.</p> <p>Cette hausse se justifie par la reprise en charge par le Département des fluides (gaz et électricité)</p>
<p>Diminution du taux de charges communes (aujourd'hui entre 14 et 18%) de 1 à 2 points par collèges</p>	

PFRS (*) Prélèvement forfaitaire de la restauration scolaire

Impacts des modifications sur le budget



Soit une hausse de 222 227 €, qui s'explique par :

- Les évolutions des modalités de calcul et la prise en compte des décisions budgétaires modificatives jusqu'au 1^{er} juillet 2017
- L'augmentation des tarifs prévue pour le gaz et l'électricité
- L'augmentation prévue des effectifs scolaires

Impact pour les collèges

- **59 collèges voient leur dotation augmenter**
- **40 collèges voient leurs dotations prévisionnelles baisser**
(dont 21 connaissent une baisse inférieure à 10 000 €)
- **2 collèges sont écrétés à 30 000 €**
- **1 collège voit sa dotation se maintenir**